

Economie carnée suisse et douanes - défis actuels et à venir



Assemblée des délégués de l'UPS,
Wangen an der Aare, 22.10.2014





Au service de l'Etat

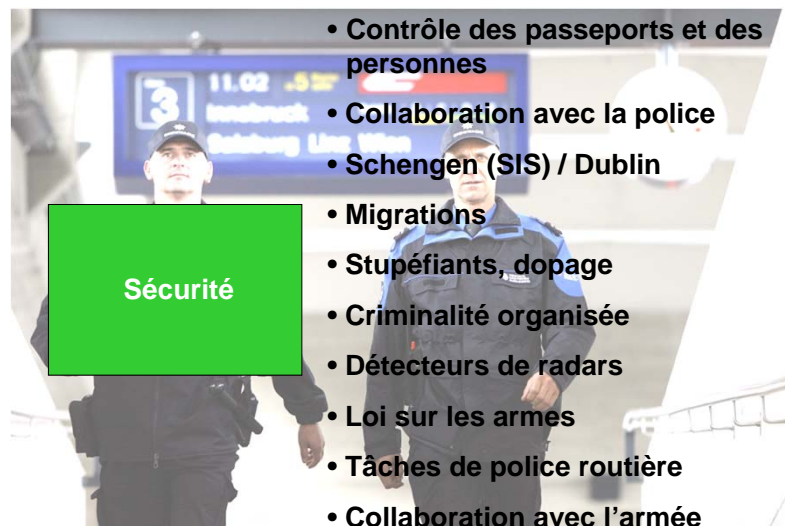


Etat

- Droits de douane
- Impôt sur les huiles minérales
- Impôt sur les véhicules automobiles
- TVA
- RPLP
- Vignette autoroutière
- Droits de monopole
- Impôt sur le tabac
- Impôt sur la bière
- Taxes d'incitation



Au service de la sécurité



Sécurité

- Contrôle des passeports et des personnes
- Collaboration avec la police
- Schengen (SIS) / Dublin
- Migrations
- Stupéfiants, dopage
- Criminalité organisée
- Détecteurs de radars
- Loi sur les armes
- Tâches de police routière
- Collaboration avec l'armée



Au service de l'économie



- Accords de libre-échange / origine
- Système harmonisé (tarif douanier)
- Statistique du commerce extérieur
- Protection des marques
- Interdictions d'import / d'export
- Contingentement
- Trafic de perfectionnement
- Sécurité des échanges
- Facilitation des échanges
- Cycle de Doha
- Assistance administrative / entraide judiciaire

Economie

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

5



Au service de la santé



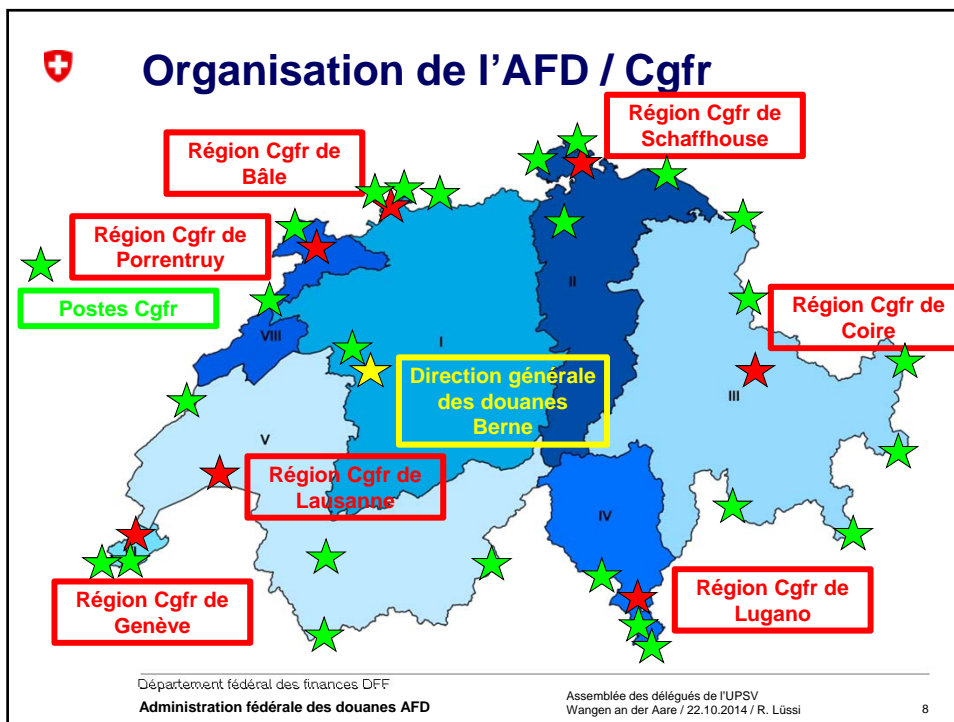
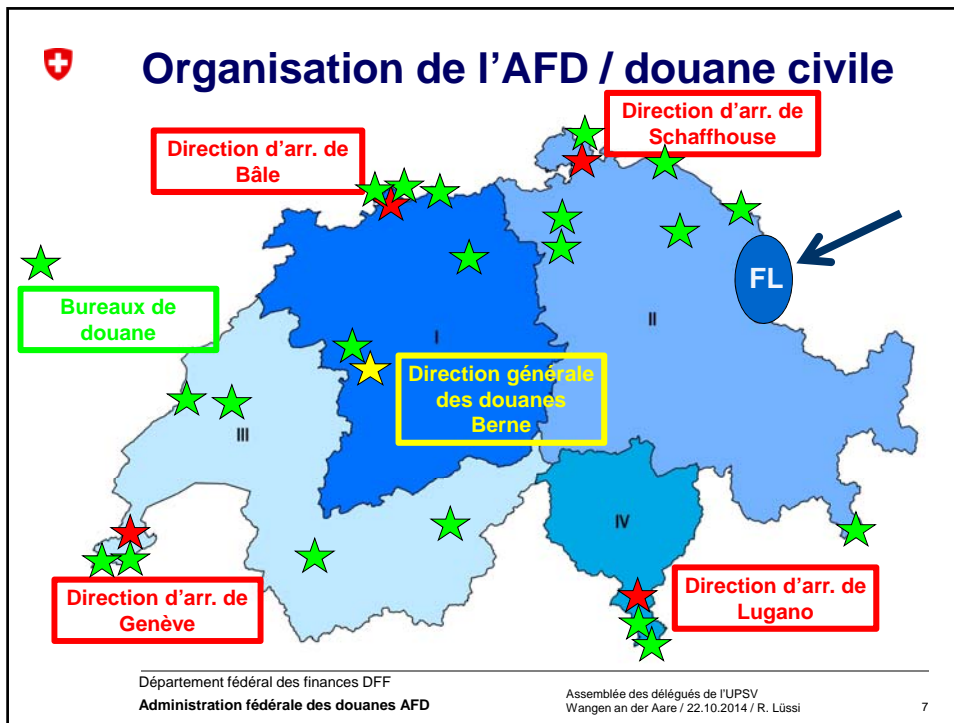
- Epizooties / protection animaux
- Protection des biens culturels
- Conservation des espèces
- Protection des végétaux
- Substances radioactives
- Protection de l'environnement / biocarburants
- Médicaments
- Toxiques
- Contrôle des métaux précieux
- Engagements internationaux
- Musée des douanes

Santé

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

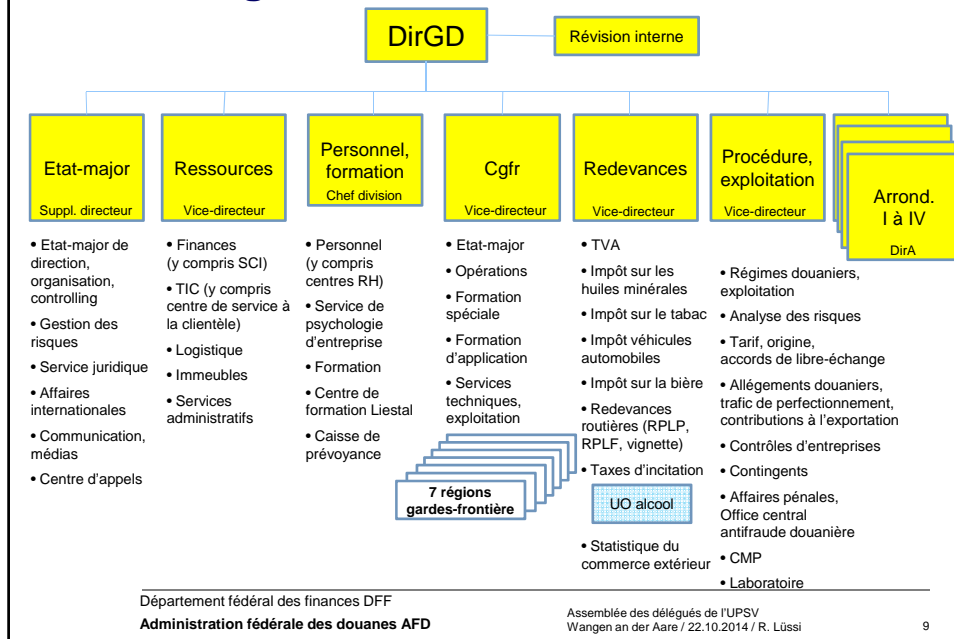
Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

6





Réorganisation 2015 de la DGD



Chiffres clés pour 2013

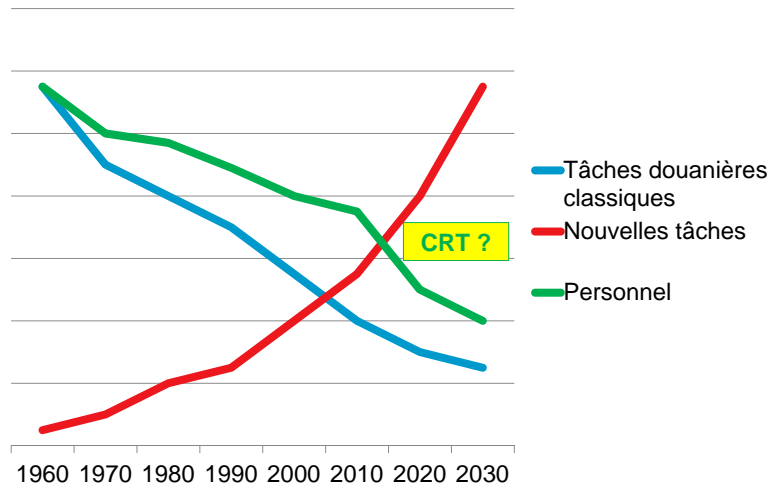
- **Recettes: 24 milliards de francs**
- **Déclarations en douane: 32 millions**
- **Personnes entrant dans le pays: 600 000 par jour**
- **Personnel: 4300 collaborateurs**
- **Exportations: 212 milliards de francs**
- **Importations: 185 milliards de francs**
- **Accords de libre-échange: 26**

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüssi



Evolution des tâches et de l'effectif



Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

11



Comment maîtriser ces tâches?



Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

12



Etendue des accords de libre-échange conclus par la Suisse (28)



- Bestehende Freihandelsabkommen
- Verhandlungen abgeschlossen
- EFTA-Zusammenarbeitserklärungen
- Verhandlungen in Gang/in Vorbereitung
- Machbarkeitsstudie/Exploratorische Kontakte

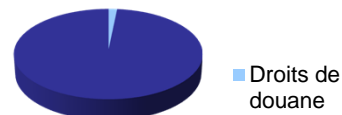
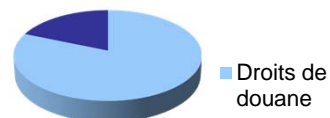
Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

13



Part des droits de douane dans les recettes publiques suisses



Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

14



Nouvelles dispositions dans le trafic touristique

Toutes les marchandises sont exemptes de droits de douane sans limite. Seules les **marchandises dites sensibles** sont limitées quantitativement:

1. Viandes et préparations de viande, sauf le gibier: 1 kg
2. Beurre et crème: 1 l / kg
3. Huiles, graisses, margarine: 5 l / kg
4. Boissons alcooliques:
 - jusqu'à 18 % vol : 5 l
 - plus de 18 % vol : 1 l
1. Tabacs manufacturés:
 - cigarettes/cigares: 250 pièces ou
 - autres tabacs manufacturés: 250 g

Deux questions:

1. La **valeur** totale des marchandises dépasse-t-elle 300 francs?
2. Les franchises **quantitatives** définies sont-elles dépassées?

Si l'on répond «non» aux deux questions → pas de redevances à payer



Nouvelles dispositions dans le trafic touristique

Ordonnance sur les douanes (RS 631.011)

Anciennement:

Groupe tarifaire	Désignation des marchandises	Taux forfaitaire en francs
1	Viandes et abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulesinière, frais, réfrigérés ou congelés – jusqu'à 0.5 kg par personne – quantité excédant 0.5 kg	exempt 20 — par kg
2	Viandes et abats comestibles des animaux du groupe tarifaire 1, salés, séchés ou fumés; viandes et abats comestibles à volaille de tout genre, frais, réfrigérés, congelés, salés, séchés ou fumés; saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats comestibles ou de sang d'animaux du groupe tarifaire 1 et de volaille; préparations et conserves de viande d'animaux du groupe tarifaire 1 et de volaille – jusqu'à 3.5 kg par personne – quantité excédant 3.5 kg	exempt 13 — par kg
19	Autres marchandises (gibier, poissons, crabes, mollusques et autres invertébrés aquatiques, fruits de mer et coquillages)	exempt

Dorénavant:

Groupe tarifaire	Désignation des marchandises	Taux forfaitaire en francs
1	Viandes et préparations de viandes, à l'exception du gibier – jusqu'à 1 kg par personne – quantité excédant 1 kg	exempt 17 — par kg

Ordonnance sur les importations agricoles (RS 916.01)

Anciennement:

Art 47 Dérogations pour les voyageurs

Les voyageurs peuvent importer sans PGI des produits agricoles qui font l'objet d'un contingent tarifaire visé à l'annexe 3 et qui sont destinés à leurs besoins privés, dans les quantités visées à l'annexe 5.

Les importations visées à l'al. 1 ne sont pas imputées au contingent tarifaire à atténuer lorsqu'elles ne dépassent pas les quantités maximales fixées à l'annexe 5.

Annexe 3:

Produit	Quantité maximale par personne (sauf pour l'alcool)	Quantité maximale (sauf pour l'alcool)
Viandes et abats comestibles des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine, de l'âne ou du mulet, frais, réfrigérés ou congelés	en tant	1.5 kg
Viandes et abats comestibles de volaille énumérées au tableau ci-dessous	en tant	20 kg
Viandes de espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine, de l'âne ou du mulet, salées, séchées ou fumées	en tant	13 kg
Produits autres que préparations de viande énumérées à l'annexe 5, d'abats comestibles ou de sang d'espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine, de l'âne ou du mulet, et de volaille, et de l'abats énumérés au tableau ci-dessus	en tant	1.5 kg

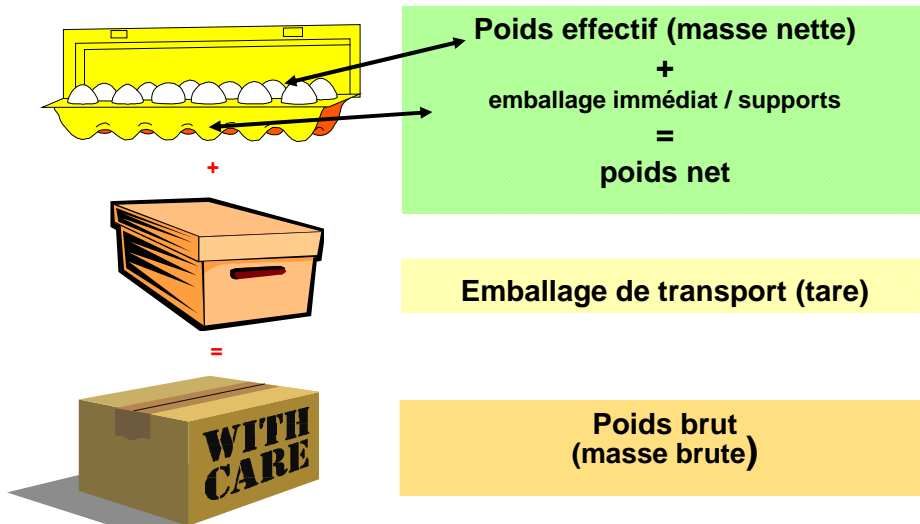
Dorénavant:

Art 47 Dérogations concernant le trafic touristique

Les produits agricoles qui font l'objet d'un contingent tarifaire visé à l'annexe 3 peuvent être importés sans PGI s'ils répondent à la définition des marchandises du trafic touristique au sens de l'art. 16, al. 2, de la loi du 18 mars 2005 sur les douanes.

Les importations visées à l'al. 1 ne sont pas imputées au contingent tarifaire à atténuer.

🇨🇭 Taxation d'après le poids brut (art. 2 LTaD)

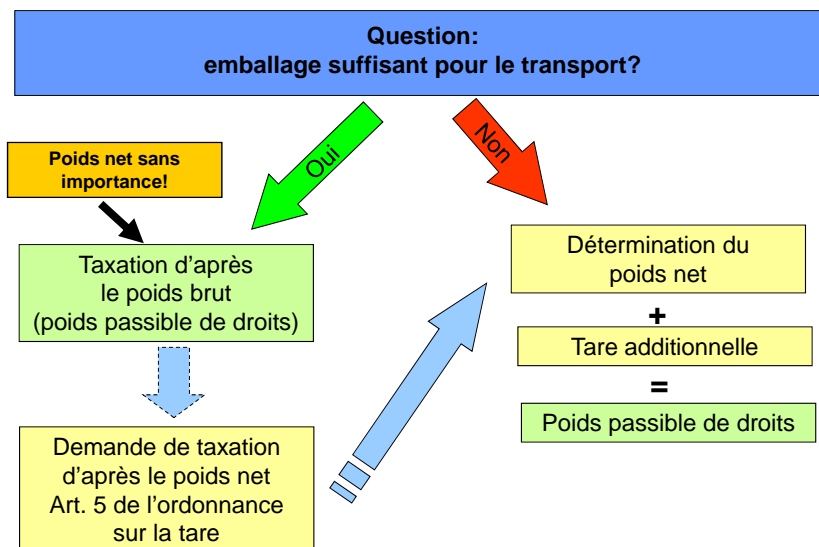


Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

17

🇨🇭 Taxation d'après le poids brut (art. 2 LTaD)



Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

18



Rôle des l'AFD dans les mises en adjudication

- Garantir une taxation conforme au droit
- Comptabiliser les données des déclarations en douane ayant une incidence sur les contingents dans le système informatique «e-quota»
- Compétence OFAG



Collaboration avec l'OSAV

- Accord vétérinaire Suisse-UE
- Les contrôles vétérinaires de frontière ne subsistent plus qu'en cas d'importation directe dans les aéroports
- Perception des émoluments pour la visite vétérinaire de frontière
- Viande aux hormones
- Viande avariée / viande de brousse
→ info au service vétérinaire de frontière
- Certificats de vaccination pour chiens et chats dans le trafic touristique
- Mise en œuvre d'interdictions d'importation (exemple: peste porcine)





Viande assaisonnée

- Réglementation existante → Notes explicatives du tarif des douanes (www.tares.ch)
- Importations 2013: environ 1500 tonnes (n° 1602.5099 du tarif au taux de 638 francs par 100 kg brut); dont environ 500 tonnes pour la viande séchée et environ 250 tonnes de viande de veau
- Initiative parlementaire 10.426 en suspens à la CER-N



GRENZEN EUROPAS
DIE LETZTEN TAUSEND JAHRE...



Tant qu'il y aura des frontières, il y aura aussi des administrations douanières.

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

23



Musée des douanes



Cantine di Gandria (TI)

**Ouvert du dimanche des Rameaux à la mi-octobre
(de 13:30 à 17:30)**

Accessible par bateau au départ de Lugano

Entrée libre

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Assemblée des délégués de l'UPS
Wangen an der Aare / 22.10.2014 / R. Lüsi

24

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD
Corps des gardes-frontières CGF

**Avez-vous
des questions?**

Daika
(3 mois) Quand je serai grande, je deviendrai garde-frontière

25